

Tour de
Romandie



2021



CONCEPT SANITAIRE
COVID-19

Introduction

Ce document a été élaboré afin de détailler les mesures prises par l'organisateur du Tour de Romandie pour assurer la sécurité sanitaire de tous les participants et personnes impliquées et pour éviter toute contamination ou propagation du Covid-19.

Ce document est complémentaire au protocole Covid-19 édicté par l'Union Cycliste Internationale à l'attention des organisateurs de compétitions cyclistes. Le lien suivant permet de consulter tous les documents édictés par l'Union Cycliste Internationale par rapport à la pandémie et concernant le traçage des cyclistes :

<https://www.uci.org/fr/news/2020/pandemie-de-covid-19-comment-revenir-aux-competitions-cyclistes>

Les mesures citées dans ce document sont évolutives et seront adaptées en fonction des annonces et mesures édictées par la Confédération et les cantons.

Le Tour de Romandie aura lieu du 27 avril au 2 mai 2021 et traversera les cantons de Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura et Fribourg.

Mesures générales

Les organisateurs du Tour de Romandie ont identifié 3 bulles sanitaires :

- Bulle course : coureurs, membres des équipes, personnes de l'organisation en contact avec les coureurs, équipe médicale
- Organisation et journalistes : personnes de l'organisation qui n'ont pas de contact avec les coureurs et journalistes
- Public

Des mesures spécifiques seront mises en place pour chaque bulle. De plus, les personnes des deux premières bulles seront équipées de brassards qui permettront de les différencier.

Les organisateurs travaillent actuellement sur deux variantes différentes selon la sévérité de la pandémie à la période du Tour de Romandie et les mesures édictées par la Confédération et les cantons :

- Variante A : Avec public et Village TDR
- Variante B : Sans public ni Village TDR

Au vu de la situation sanitaire actuelle en Suisse, la variante B est privilégiée. Les organisateurs décideront de la variante au minimum un mois avant le début de l'événement en fonction de la décision des cantons, des mesures en vigueur en Suisse et de la sévérité de la pandémie.

Chaque Ville-Etape devra avoir reçu une autorisation des autorités pour l'organisation de l'événement dans sa commune.

Toutes les personnes impliquées dans l'événement ainsi que le public devront respecter les gestes barrières et les mesures individuelles de protection, telles que :

- Maintien des distances de sécurité
- Port du masque en permanence, même à l'extérieur

- Lavage ou désinfection fréquent des mains
- Aération fréquente des pièces et véhicules

Les organisateurs assureront la communication auprès de tous et mettront en place les visuels officiels de l'OFSP dans les différentes zones occupées par le Tour de Romandie. De plus, des « Angel Covid » renseigneront le public et sensibiliseront les personnes aux mesures à respecter dans les zones à proximité des départs et des arrivées.

Un système d'accréditation avec QR code permettra un traçage de toutes les personnes impliquées dans le Tour de Romandie. Les organisateurs auront accès en permanence aux coordonnées de chaque personne.

Zones et espaces

Des zones hermétiques seront mises en place pour assurer la protection de la bulle course. Elles seront fermées avec des barrières. Uniquement les personnes de la bulle course pourront accéder à ces différentes zones :

- Arrivées et départs
- Zone protocolaire
- Podium
- Parking des bus des équipes

Les zones mixtes seront accessibles par les organisateurs et les journalistes :

- Permanence
- Salle de presse

Les zones publiques seront accessibles par tous, sans autorisation :

- Village TdR

Dans toutes les zones, salles et voitures, le masque sera obligatoire et du désinfectant pour les mains sera à disposition. La distance de sécurité devra être assurée entre chaque personne.

Si un Village TDR peut se faire, celui-ci se trouvera à part de la course et des zones de départ et d'arrivée. La course sera rediffusée sur grand écran. Dans ce Village, se trouvera des stands des partenaires du Tour de Romandie, des places assises et des stands de restauration, si cela est autorisé par la Confédération et les cantons. Du désinfectant pour les mains sera mis à disposition, le port du masque sera obligatoire et de la signalétique sensibilisera le public.

Le Tour de Romandie s'engage à annuler toutes les prestations du Village TDR si la Confédération et/ou les cantons ne donnent pas leur autorisation.

Aucune zone VIP ne sera organisée par le Tour de Romandie. Un accueil dans un lieu à part sera organisé pour les personnes qui pourront suivre la course dans une voiture VIP. Cet accueil respectera les mesures sanitaires et un lunch individuel sera fourni.

Lors de la cérémonie de remise des prix, seuls les coureurs pourront accéder au podium. Ils devront récupérer eux-mêmes leurs récompenses et aucun contact entre cyclistes ne sera autorisé. Les journalistes se trouveront à distance grâce à un système de doubles barrières.

De la signalétique sera mise en place afin que chaque personne sache dans quelle zone elle a le droit de se rendre en fonction de la bulle dans laquelle elle se trouve. Du traçage au sol sera mis en place dans les zones susceptibles d'avoir des files d'attente. De plus, des cheminements séparés seront organisés afin d'éviter le contact entre chaque bulle. Les zones et plans de circulation sont détaillés dans les plans de départ et d'arrivée.

Bulle course

Les cyclistes professionnels devront présenter deux tests PCR négatifs (J-6 et J-3). Le personnel et les personnes de l'organisation en contact avec les coureurs devront présenter un test PCR négatifs (J-3). Toutes les personnes dont un test est obligatoire n'auront ensuite pas de contact avec des personnes externes et logeront dans des hôtels qui mettront en place des dispositifs « d'isolement ».

Pour les coureurs, le port du masque sera obligatoire, sauf pendant l'échauffement, à l'entraînement, et pendant la course. Pour les autres personnes, le masque sera obligatoire en permanence, même à l'extérieur.

Organisation et journalistes

Un coordinateur Covid-19 sera nommé. Il sera la personne de référence pour toutes les questions liées au concept sanitaire Covid-19. Il aura également connaissance des chiffres et statistique concernant la pandémie en Suisse.

Un médecin Covid-19 sera nommé afin de prendre en charge les cas suspects de Covid-19. Il gèrera, en coordination avec les services sanitaires locaux et conformément aux bonnes pratiques médicales en vigueur, toute suspicion de Covid-19. Il sera donc en contact avec le médecin cantonal et le Professeur Bigard (Directeur Médial UCI).

L'identité et le numéro de téléphone de ces personnes seront connus de toute la colonne course.

Responsabilité	Contact
Médecin Covid-19 et Coordinateur Covid-19	Vincent Chollet
Coordinateur Covid-19 logistique	Dominique Morard

Les journalistes auront accès à la salle presse aménagée selon le respect des mesures de sécurité. Un ravitaillement individuel remplacera le buffet. Ils ne pourront pas avoir de contact direct avec les coureurs. Certains interviews, organisés par le Tour de Romandie, pourront cependant se faire avec masques et plexiglas. Les conférences de presse seront organisées en visioconférence.

Public

Le public n'aura pas accès aux zones de départ et d'arrivée mais pourra assister à la course sur le parcours. Les organisateurs sensibiliseront le public aux mesures sanitaires, notamment au port du masque et au maintien des distances de sécurité, à travers sa communication, la signalétique, les personnes de son organisation ainsi qu'avec les voitures information qui se trouvent dans la colonne course et des speakers.